



Berne, juillet 2023

## **OPSON XI et XII : analyse des déclarations concernant les produits de la pêche**

Dans le cadre de l'opération OPSON XI, le service vétérinaire de frontière (SVF) de Zurich a collecté des échantillons de poissons lors de leur importation. Le laboratoire italien Istituto sperimentale del Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta, basé à Turin, a procédé à l'analyse de tissus pour déterminer si du poisson déclaré frais avait déjà été congelé. Un lot éveillait une suspicion de tromperie. Dans le cadre de l'opération OPSON XII, les autorités ont collecté des produits de la pêche sur le territoire et dans la Principauté de Liechtenstein. L'Institut fédéral de métrologie (METAS) a vérifié si l'espèce de poisson déclarée correspondait au produit vendu. Tous les échantillons étaient correctement déclarés.

### **1. Contexte**

Depuis 2011, Interpol et Europol coordonnent les opérations OPSON à l'échelle internationale<sup>1</sup>. Ces actions visent à lutter contre les pratiques trompeuses et frauduleuses dans la chaîne agroalimentaire. Chaque pays est libre de choisir la thématique qu'il entend cibler dans le cadre de l'opération. La Suisse participe à ces opérations depuis OPSON VI (2016/2017), la Principauté de Liechtenstein depuis OPSON VII (2017/2018).

La plateforme COFF<sup>2</sup> a décidé de se concentrer, dans le cadre d'OPSON XI et XII, sur les risques de tromperie et de fraude concernant les produits de la pêche. Ce faisant, elle a étroitement collaboré avec les autorités italiennes.

Le poisson est une denrée alimentaire souvent traitée de façon illégale dans le but de tromper les consommateurs et de réaliser un profit (cf. également OPSON VII).

### **2. Objectifs**

Les analyses visaient à vérifier par sondage si les échantillons de poisson prélevés correspondaient à la déclaration.

### **3. Base légale**

La campagne d'analyses était fondée sur l'art. 18 (protection contre la tromperie) de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (RS 817.0 ; LDAI).

### **4. Prélèvement et analyse des échantillons**

En mars 2022, dans le cadre d'OPSON XI, le SVF a prélevé des échantillons sur 3 lots de poisson à l'aéroport de Zurich. Il a prélevé 27 échantillons distincts et les a transmis à l'Istituto sperimentale del Piemonte, Liguria e Valle d'Aosta de Turin pour analyse des tissus. Au printemps 2023, 19 échantillons de poisson ont été collectés en Suisse et 5 au Liechtenstein dans le cadre de l'opération OPSON XII. Les 24 échantillons ont été transmis à METAS, à Berne, en vue de vérifier les espèces dont ils étaient issus.

### **5. Résultats et mesures engagées**

OPSON XI : s'agissant d'un des lots sur lesquels ont été prélevés des échantillons à l'aéroport de Zurich, les autorités soupçonnaient fortement que le poisson déclaré frais avait déjà été congelé. Aucune mesure n'a finalement été prise, car le poisson avait déjà été consommé lors de la publication des résultats. La santé des

<sup>1</sup> [Operation OPSON | Europol \(europa.eu\)](https://www.europa.eu)

<sup>2</sup> *Coordination Food Fraud* : groupe de travail interdisciplinaire chargé de coordonner la lutte contre la fraude alimentaire et composé de représentants de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), de l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF), des autorités cantonales chargées de l'exécution de la législation sur les denrées alimentaires et de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).



consommateurs n'a pas été mise en danger. La manipulation en cause avait eu lieu à l'étranger.  
OPSON XII : heureusement, tous les échantillons de poisson prélevés correspondaient à l'espèce déclarée.

6. **Conclusion**

Bien qu'un faible nombre d'échantillons ait été prélevé dans le cadre des opérations OPSON XI et XII, il est réjouissant de constater que presque tous les échantillons analysés étaient déclarés correctement.